

Table GIRT commune - Gaspésie
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – Réseau prioritaire multiusage – 10 mars 2026

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
MRC du Rocher-Percé	
2. PRÉOCCUPATION	
Générale :	
Spécifique : X	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
L'émetteur suggère l'ajout d'un tronçon au réseau pour le bon déroulement des activités de la zec des anses et l'accès au territoire. Commentaire reçu : « Accès territoire (secteur de la Zec des Anses accessible uniquement par ce tronçon), utilisation : chasse » - segment « MRC12 » et « Lac du vingt » sur la carte ci-dessous.	
 - - FQCQ_decoup STF_REFUGE_BIO UA - - FCMQ_decoup AP_REG_S Terr. privé - - commentaire_RP_MRCRP R11_AIPL - - Réseau prioritaire précédent — RP - tertiaire Rés. faun. — RP - secondaire Zec — RP - primaire	

3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :
Zec des Anses
Carte jointe : Oui ☒ Non ☐
4. ENJEU
Améliorer la cohérence entre le réseau prioritaire et l'utilisation réelle des chemins.
5. OBJECTIF
Identifier au réseau prioritaire les chemins liés à une utilisation récurrente et reconnue du territoire.
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu :
• Une partie du chemin ciblé par l'émetteur faisait partie du réseau prioritaire précédent (Réseau R11 du MRNF) • C'est le seul chemin qui permet d'accéder à la partie nord-ouest de la zec
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
Identifier le chemin ciblé par l'émetteur à la catégorie tertiaire du réseau.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES